

**Ministère du Développement Rural  
Direction des Forêts et des Ressources Naturelles  
République du Bénin**

# **Rapport d'Auto-évaluation**

**de la quatrième phase (1998 - 2001)**

**du projet bénino-allemand**

**P R R F**

**Projet de Restauration des Ressources  
Forestières dans la Région de Bassila**

Bassila, octobre 2000

## Sommaire

Liste des abréviations.....	4
<b>1. Résumé de propositions.....</b>	<b>6</b>
<b>2. Introduction .....</b>	<b>8</b>
<b>3. Description du Projet et de la contribution allemande.....</b>	<b>8</b>
<b>4. Analyse du résultat 1 (Forêts d'Etat) : « Les Plans d'Aménagement Participatif des Forêts Classées de Bassila (FCB) et de Pénessoulou (FCP) ont été élaborés et sont appliqués ».....</b>	<b>9</b>
4.1. Objectif, stratégie, approche.....	10
4.2. Organisations, responsabilités et institutions collaboratrices.....	10
4.3. Présentation des résultats obtenus .....	10
4.4. Analyse des résultats obtenus et des contraintes spécifiques.....	11
4.5. Analyse de la durabilité des actions entreprises.....	12
4.6. Propositions pour la continuation .....	12
<b>5. Analyse du Résultat 2 (Forêts privées) : « Un aménagement contrôlé des forêts naturelles sous la gestion des collectivités a commencé » .....</b>	<b>12</b>
5.1. Objectifs, stratégie, approche.....	12
5.2. Organisation, responsabilités et institutions collaboratrices .....	13
5.3. Présentation des résultats obtenus .....	13
5.4. Analyse des résultats obtenus et des contraintes spécifiques.....	14
5.5. Analyse de la durabilité des actions entreprises.....	14
5.6. Propositions pour la continuation .....	14
<b>6. Analyse du Résultat 3 (aménagement des terroirs) : « La gestion des terroirs villageois est améliorée ».....</b>	<b>15</b>
6.1. Objectif, stratégie, approche.....	15
6.2. Organisation, responsabilités .....	15
6.3. Présentation des résultats obtenus .....	15
6.4. Analyse de la durabilité des actions entreprises.....	16
6.5. Propositions pour la continuation .....	16
<b>7. Analyse du Résultat 4 (appui aux structures) : « L'organisation des groupes concernés pour la gestion soutenue des Ressources Naturelles est améliorée ».....</b>	<b>17</b>
7.1. Objectif, stratégie, approche.....	17
7.2. Organisation, responsabilités et institutions collaboratrices .....	17
7.3. Présentation des résultats obtenus .....	17
7.4. Analyse des résultats obtenus et des contraintes spécifiques.....	18
7.5. Analyse de la durabilité des actions entreprises.....	18
7.6. Propositions pour la continuation .....	18
<b>8. Analyse du Résultat 5 (renforcement des filières) : « La production, transformation et commercialisation des produits de la forêt sont encouragés dans le sens d'une utilisation optimale des ressources naturelles ».....</b>	<b>19</b>
8.1. Objectif, stratégie, approche.....	19
8.2. Organisation, responsabilités et institutions collaboratrices .....	19
8.3. Présentation des résultats obtenus .....	19

8.4. Analyse des résultats obtenus et des contraintes spécifiques.....	20
8.5. Analyse de la durabilité des actions entreprises.....	20
8.6. Propositions pour la continuation .....	21
<b>9. Analyse du Résultat 6 (suivi de la loi) : « Les conditions pour une meilleure application des lois forestières en vigueur sont établies à travers l'Administration Forestière Régionale en collaboration avec les populations et leurs représentants. » .....</b>	<b>21</b>
9.1. Objectif, stratégie, approche.....	21
9.2. Organisation, responsabilités et institutions collaboratrices .....	21
9.3. Présentation des résultats obtenus .....	22
9.4. Analyse des résultats obtenus et des contraintes spécifiques.....	22
9.5. Analyse de la durabilité des actions entreprises.....	22
9.6. Propositions pour la continuation .....	22
<b>10. Analyse générale du projet.....</b>	<b>23</b>
10.1. Objectif, stratégies et approches .....	23
10.2. Gestion des ressources humaines .....	24
10.3. Gestion des ressources financières.....	24
10.4. Analyse de la durabilité des actions entreprises.....	25
<b>11. Propositions pour la continuation du projet.....</b>	<b>25</b>

## **Annexes**

## Liste des abréviations

AA	Association des apiculteurs, Bassila
AGEFIB	Agence pour le financement des écoles au Bénin, banque mondiale
APE	Agent permanent de l'Etat du Bénin
BMZ	Ministère allemand de la coopération, Bonn
CARDER	Centre d'action régional de développement rural
CC	Comité de contrôle des SVGUA
CDS	Comité de direction et de surveillance du P2RF
CIAT	Centre international d'apiculture tropicale, Parakou
CPR	Centre de promotion rurale, CARDER, Tchétou
CTP	Conseiller technique principal, P2RF
DFRN, D/FRN	Direction des forêts et des ressources naturelles, Cotonou
DFPRN, D/FRN	Direction des forêts et de la protection des ressources naturelles, Natitingou
DM	Deutsche mark (1dm = 329 F CFA)
DPP, D/PP	Direction de la prospective et de la programmation, MDR
EFP	Programme des volontaires européens, VED
FCB	Forêt classée de Bassila
F CFA	Franc de la communauté française d'Afrique
FCP	Forêt classée de Pénésoulou
GF	Groupement de femmes
GRN	Gestion des ressources naturelles
GT	Gestion des terroirs
GTZ	Agence allemande de coopération technique, Eschborn
MDR	Ministère du développement rural, Cotonou
ONAB	Office national du bois, Cotonou
PAP	Plan d'aménagement participatif
PAT	Plan annuel de travail
PFNL	Produit forestier non ligneux
PFL	Produit forestier ligneux
PGT	Plan de gestion du terroir
PGRN	Projet de gestion des ressources naturelles, GTZ, banque mondiale
PIP	Programme d'investissement public, Cotonou
PO	Plan d'opération
PPAB	Projet de promotion agricole au Bénin, Natitingou
PPEA	Projet de promotion de l'élevage au Bénin, GTZ, Natitingou
P2RF, P2RF	Projet de restauration des ressources forestières, Bassila
R1 R6	Résultat 2 au résultat 6, P2RF
RAF, R/SAF	Responsable administration et finances, P2RF
RDR	Responsable du développement rural
RESE, R/ESE	Responsable études suivi évaluation, P2RF
RFA	République fédérale d'Allemagne
RFIL, R/FIL	Responsable filières, P2RF
RFOR, R/FOR	Responsable des forêts, P2RF
RN	Ressources naturelles
RSUR, R/SUR	Responsable surveillance, P2RF
RTER, R/TER	Responsable des terroirs, P2RF
SIE	Structure d'intérêt économique, SVGUA
SIVGUA	Structure inter villageoise de gestion des unités d'aménagement, FCB, FCP

SP	Sous-préfecture, Bassila
SPP	Schéma de planification du projet, GTZ
SVGT	Structure villageoise de gestion des terroirs, P2RF
SVGUA	Structure villageoise de gestion de l'unité d'aménagement, FCB, FCP
UNSO	Projet d'aménagement forestier participatif de l'office des nations unies pour la lutte contre la sécheresse et la désertification
VED	Volontaire européen du développement, EFP

# 1. Résumé de propositions

## Résultat 1

Afin d'arriver à un résultat durable, le projet doit encore appuyer les Structures villageoises de gestion d'une unité d'aménagement dans plusieurs domaines mais surtout en gestion et comptabilité.

Une solution financière doit être trouvée pour passer le cap pendant lequel les rentrées sont inférieures aux dépenses, soit jusqu'en 2007.

## Résultat 2

L'appui technique devrait encore se prolonger au minimum 5 ans, avec un effort particulier sur les formations en comptabilité et gestion.

Le mieux serait de continuer à travailler avec un nombre d'aménagistes avoisinant 40. Agir sur un plus grand nombre serait illusoire. Vouloir agrandir les surfaces nous reconduirait à l'échec connu dans le passé.

Un effort de vulgarisation de la technique et de documentation de la méthode s'avère indispensable.

## Résultat 3

L'urgent est de continuer les activités prioritaires et de terminer ce qui a été commencé. Cependant il est temps de redéfinir les limites d'action du projet. Le mieux serait de faire moins mais mieux et peut être dans moins de villages.

Les formations qui débouchent sur de nouvelles activités ou qui permettent de mieux gérer une activité en cours doivent être soutenues fortement. L'appui organisationnel au niveau des structures de base et des individus producteurs doit être renforcé.

Il est clair que le projet ne peut financer des mesures d'accompagnement que si elles sont liées directement à l'aménagement durable des ressources naturelles et que pour les autres mesures prioritaires pour la population, la seule chose que le projet puisse faire soit d'appuyer la recherche de financement extérieurs.

## Résultat 4

Des formations techniques sont indispensables. Dans ces formations, on se heurte à l'analphabétisme chronique. Une étape consiste à mettre à niveau un minimum de personnes dans chaque structure afin qu'elles puissent lire et écrire en français.

Un renforcement des priorités (*Schwerpunkte*) de la coopération allemande est souhaitable afin d'harmoniser les actions du projet avec celles des autres projets de la coopération allemande au Bénin.

## Résultat 5

Les filières actuellement suivies sont prometteuses. Il est important de bien définir les limites d'action du projet à l'avenir. Quelques études ou expertises complémentaires sont nécessaires pour y arriver.

Il est important de se prononcer sur l'intégration ou non des filières comme le *Pentadesma*, *Saba*, *Elæis*, *Raphia*, *Bambusa*, *Fagara*, etc. et sur la création d'un centre commercial d'échange à Bassila pour valoriser le commerce vers Cotonou.

## Résultat 6

Une mise à disposition de moyens similaires entre le Cantonnement et le Comité de Direction et de Surveillance est souhaitable.

## Fonctionnement

- La prochaine phase, de consolidation, devrait durer 3 ans, comme la phase IV.
- Une simplification du Schéma de Planification du Projet, du plan d'opération et de l'organigramme serait nécessaire.
- La Direction devrait être renforcée.
- Il faut étudier et définir un plan de promotion des femmes et des plus pauvres dans la région. Actuellement, la planification de ces points est encore faible. Il n'y a pas de femmes dans les treize personnes du Staff, d'autre que la volontaire allemande.
- Le fonctionnement du Comité de Direction et de Surveillance et du Cantonnement doivent être revus.
- Il est essentiel d'améliorer la communication interne et avec le CDS de façon officielle.
- Le projet aura encore besoin de suffisamment d'ateliers et de séminaires, notamment pour vulgariser les techniques pilotes qui ont fait leurs preuves.
- On doit dès à présent établir un plan de passage progressif à l'après projet. Un séminaire avait déjà eu lieu sur ce thème.

## **2. Introduction**

Après douze années de coopération technique, le projet bénino-allemand de « Restauration des Ressources Forestières dans la Région de Bassila » (P2RF) s'apprête à l'évaluation de sa quatrième phase allant de juillet 1998 à juin 2001.

Un Comité est mis sur pied, le 6 juin 2000 pour piloter l'auto-évaluation du projet et pour proposer un rapport préliminaire qui sera amendé par l'équipe du Projet.

Le présent document d'auto-évaluation se propose de faire l'analyse de la période 1998 à 2000 qui s'articule autour des axes suivants :

- la comparaison entre la planification et les résultats obtenus,
- l'analyse des résultats,
- la perception des approches du projet par les groupes cibles (hommes et femmes),
- la durabilité des actions entreprises,
- les propositions pour la suite.

Les documents de base de l'analyse sont le schéma de planification du projet (SPP) et les tableaux d'auto-évaluation de la phase IV (annexe 1 et 2).

## **3. Description du Projet et de la contribution allemande**

Le projet bénino-allemand de « Restauration des Ressources Forestières dans la Région de Bassila » est un projet pilote qui a débuté en juillet 1998. Le siège du Projet se situe à Bassila et le bureau de liaison se situe à côté de la Direction des Forêts et des Ressources Naturelles (DFRN) à Cotonou.

Le PRRF est placé depuis décembre 1996 sous la tutelle de la DFRN, qui est une des Directions techniques du Ministère du Développement Rural (MDR). De 1988 à 1996, le projet était une unité de l'ONAB qui est un Office dépendant du MDR.

Les activités de la première phase (6/88 - 12/90) ont porté principalement sur l'aménagement de la Forêt Classée de Pénéssoulou (FCP). Il s'agissait de plantations en régie (les manœuvres étaient engagés comme ouvriers journaliers) et d'essais de recherche.

Au cours de la seconde phase (1/91 - 12/93), le projet a continué les plantations, principalement dans la forêt classée de Pénéssoulou. Il s'agissait de travaux en régie sur une superficie de 105 ha. On commence à parler d'approche participative.

Au cours de la troisième phase (1/94 - 6/98), l'approche est devenue participative et le domaine d'intervention du projet s'est étendu aux terroirs de la sous-préfecture. A partir de 8/94 la GTZ a donné le projet en sous-traitance à Luso-Consult et la phase de 3 ans a été prolongée par une phase transitoire de 1,5 ans. C'est au cours de cette phase que la tutelle a changé, en 12/96, passant de l'ONAB à la Direction des Forêts. Le siège passe alors à Bassila.

Au cours de la quatrième phase (7/98 - 6/2001), le projet met en place et exécute 2 plans d'aménagement participatif de forêts classées, met en place et exécute une trentaine de plans d'aménagement de forêts du domaine protégé, participe à la gestion des terroirs, appuie les filières des produits forestiers ligneux et non ligneux (PFL et PFNL) et promeut l'application de la loi forestière. Le sous-traitant Luso-Consult fusionne avec GFA (9/2000).

Actuellement, le projet travaille sur une superficie de 2.500 Km<sup>2</sup>, soit la moitié de la superficie de la sous-préfecture de Bassila. Le P2RF ne travaille pas dans les Forêts Classées des Mont Kouffé et de Wari-Marou. La zone d'action est découpée Administrativement en 4 Communes (Bassila, Manigri, Pénéssoulou et Alédjo) et en 3 zones (Nord, sud et est). Ceci représente 33 villages pour plus de 56.000 habitants (Statistiques de 1992 actualisées).

La gestion technique du projet est assurée par 3 organes :

La Direction et le « Staff » du Projet. La Direction est constituée du Directeur et du CTP. Le Staff est composé de la Direction et des deux Responsables de cellule « service administration et finances » et « suivi et évaluation » et des 4 Responsables d'unité technique : « aménagement forestier », « gestion des terroirs », « appui aux filières » et « surveillance ». Les réunions de « Staff » sont hebdomadaires ou selon les besoins. Les principales décisions stratégiques et techniques sont prises à ce niveau.

Le Comité de Direction et de Surveillance (CDS)

Il est composé de 12 membres. Le Président est le Sous-Préfet de Bassila. Le secrétaire est le Responsable du Développement Rural du CARDER (RDR). Les autres membres sont les 4 maires des communes de la SP, la Représentante des femmes, le Représentant de l'organisation de développement de la SP, le Représentant des Sages, le Commandant de Brigade, le Directeur et le CTP du projet.

Le CDS se réunit une fois par mois ou selon besoins. Il représente la courroie de transmission projet - population.

Le Comité de Coordination (COCO)

Il constitue l'organe de supervision et de contrôle des activités du projet. Il est chargé d'étudier et de proposer au Ministère (MDR) les divers Plans d'Opération (PO), d'apprécier, par rapport aux programmes arrêtés, les résultats des actions menées et d'assister le projet à résoudre les difficultés rencontrées par le projet. Il est composé du Directeur de la Prospective et de la Programmation (DPP) du MDR (Président), du Directeur du projet (Secrétaire), d'un représentant du Ministère du Plan et de la Restructuration Economique, du Sous-Préfet de Bassila, du Conseiller Technique GTZ du MDR, du CTP du projet. Il se réunit une fois par semestre. Il a été créé en 1999 et s'est réuni une fois en 2000.

Les activités du projet sont élaborées lors d'un atelier d'élaboration du plan d'opération (deux ateliers pour la phase IV) réunissant les membres du projet et du CDS. Deux plans d'opération couvrant chacun 1,5 ans couvrent la phase IV.

Le suivi de l'exécution est réalisé par le responsable suivi et évaluation qui réunit les intéressés trimestriellement pour réaliser le tableau de « Suivi des activités ».

La gestion conjointe des Fonds et des biens du projet est assurée par les deux partenaires dans le respect de la responsabilité séparée des mandataires. Le Directeur et le CTP sont les deux responsables respectifs des fonds de contrepartie et du budget de la coopération allemande.

#### **4. Analyse du résultat 1 (Forêts d'Etat) :**

##### **« Les Plans d'Aménagement Participatif des Forêts Classées de**

## **Bassila (FCB) et de Pénésoulou (FCP) ont été élaborés et sont appliqués ».**

### **4.1. Objectif, stratégie, approche**

L'objectif est d'assister les acteurs concernés que sont les villageois regroupés en « Structures Villageoises de Gestion de l'Unité d'Aménagement » à élaborer et mettre en œuvre les 2 plans d'aménagement participatif.

La stratégie se déroule en 2 phases : l'élaboration du plan ainsi que l'exécution de certaines activités tests et des études préliminaires, puis la mise en œuvre et le suivi du plan.

Les actions concernent l'aménagement forestier, la mise en place de Structures Villageoises de Gestion des Unités d'Aménagement (SVGUA) et le suivi financier des opérations. Les formations complètent ces activités selon les besoins en suivant un plan de formation (annexe 3).

L'approche est participative. Les acteurs concernés sont impliqués au maximum dès le départ. Dès que le plan est en exécution, les villageois gèrent directement la contribution financière du projet qui est versée sur leur compte et qui est complétée par un appui technique et administratif du projet. Cette contribution s'élève au maximum à 85% des coûts la première année et se réduit de 20% chaque année. Certaines activités ne sont pas subventionnées, comme la lutte contre les feux et le gardiennage.

### **4.2. Organisations, responsabilités et institutions collaboratrices**

La forêt classée de Pénésoulou est située en zone nord et celle de Bassila en zone sud. La forêt classée de Pénésoulou est entourée de 4 villages qui sont suivis par un animateur et une animatrice. La forêt classée de Bassila est entourée de deux villages qui sont suivis par deux animateurs et une animatrice.

Le Responsable à l'aménagement des forêts (R/FOR) est responsable de l'exécution de ce résultat. Il est assisté par le Responsable du service Administration et finances (R/SAF) et par le Responsable Etude Suivi et Evaluation (R/ESE) dans sa tâche.

### **4.3. Présentation des résultats obtenus**

Pour la forêt classée de Pénésoulou, le plan d'aménagement est élaboré, signé par le Gouvernement le 4.10.1999 et actuellement dans sa phase de mise en œuvre, comme prévu.

Le plan est exécuté par 4 Structures villageoises de gestion d'une unité d'aménagement (SVGUA), une Structures inter villageoise de gestion des unités d'aménagement (SIV), un Comité de contrôle (CC). Toutes ces structures comportent 20 à 30% de femmes. 22 Structures d'intérêt économique (SIE) exécutent les activités sur le terrain.

Les plans annuels de travail (PAT) sont rédigés, adoptés et exécutés chaque année. Un bilan semestriel est réalisé et suivi par le projet.

En 1999, 120 hectares d'anacardiens et 80 hectares de tecks ont été plantés. Un étang de barrage est réalisé et 4 bureaux et magasins de stockage des noix de cajou sont en cours de construction.

Pour la forêt classée de Bassila, les études préliminaires sont terminées. Deux Structures villageoises de gestion d'une unité d'aménagement et la Structures inter villageoise de gestion des unités d'aménagement sont opérationnelles. Des activités « test » comme 12,5 hectares de plantations ont été réalisées. Les charbonniers et charbonnières qui travaillent selon la méthode moderne ont 4 jours en activité. L'apiculture a démarré.

Le brouillon du plan d'aménagement est prêt pour la relecture par le comité gouvernemental en charge de ce travail.

On note à Bassila beaucoup de retard par rapport à la forêt classée de Pénésoulou et par rapport aux prévisions. Ce retard vient du fait que l'on doit résoudre toute une série de conflits inter familiaux liés à la propriété ancestrale de la terre avant de pouvoir réaliser chaque activité.

Pour Pénésoulou et Bassila, de nombreuses formations ont eu lieu comme prévu dans le plan de formation (annexe 3).

Deux missions d'expert court terme ont permis de progresser dans l'élaboration des options financières viables à long terme pour l'aménagement des forêts classées. Il ressort un manque de financement entre la fin du projet et le moment où les plantation d'anacardier seront productives (2007). La formation des membres des Structures villageoises de gestion d'une unité d'aménagement en comptabilité et gestion est encore faible. Un programme de formation interne est en cours d'élaboration.

#### **4.4. Analyse des résultats obtenus et des contraintes spécifiques**

La forêt classée de Pénésoulou est maintenant une vraie forêt qui se distingue facilement du terroir. Les structures fonctionnent bien, les actions sont des actions de grande importance économique et sont suivies. Les plans de travail prévus sont exécutés à 80%. Les bilans financiers sont réalisés.

Pour Bassila, un grand retard a été pris mais le redémarrage est effectif. Le plan n'étant pas encore signé, son exécution ne peut avoir lieu. On a ainsi un an de retard (une campagne agricole). La raison du retard est connue mais on ne peut pas encore dire que le projet maîtrise la situation et il faut s'attendre à d'autres conflits inter familiaux pour le futur. Cependant, la volonté d'action notamment au niveau d'activités rentables comme les plantations, est bonne. Les plantations réalisées à Adjiro (village au sud de la forêt classée de Bassila) sont de bonne qualité et sont bien suivies.

Les contraintes spécifiques pour la réalisation du résultat 1 sont les suivantes :

- L'organisation des populations pour gérer du jour au lendemain d'aussi grosses sommes n'est pas immédiate et le suivi budgétaire par ces populations ne peut être parfait en 12 mois. Cependant, tous les travaux importants de terrain ont été réalisés, parfois en retard. Aucun fond n'a disparu.
- Les Structures villageoises de gestion de l'unité d'aménagement de Bassila et d'Adjiro ont dû avoir l'accord de l'Administration afin de pouvoir commencer les travaux.
- Le départ du Responsable à l'Aménagement des Forêts (R/FOR), après 10 ans de bons et loyaux services au projet, a provoqué un retard que son remplaçant tente de rattraper.

En conclusion, on peut estimer que le résultat 1 est globalement bien exécuté, malgré de nombreux retards à différents niveaux. Les projets UNSO et PGRN ont mis 4 années pour réaliser ce qui a pris 2 années dans le cas de Pénéssoulou.

#### **4.5. Analyse de la durabilité des actions entreprises**

Toutes les plantations réalisées sont bien réalisées et bien entretenues. Là où l'on a pu combiner les plantations et les cultures vivrières, le résultat est surprenant mais on ne peut généraliser cette méthode vu le manque de main d'œuvre généralisé dans les villages concernés. Aucun feu n'a traversé les plantations. Les coupes illicites ont presque disparu, bien qu'il n'y ait plus beaucoup de bois exploitable.

Actuellement, le système taungya (culture entre les plants forestiers) est recommandé partout où c'est possible.

Les Structures villageoises de gestion d'une unité d'aménagement de la forêt classée de Pénéssoulou ont montré leur capacité d'adaptation élevée face aux différentes situations. A Bassila, le redémarrage récent des opérations est de bonne augure, mais il reste un grand travail jusqu'à l'obtention de la garantie d'une action durable.

Les feux ont été bien gérés et les rares cas de chasse et de coupe illicite ont été sanctionnés. La motivation des femmes est très forte (pépinières, charbon). L'apiculture donne déjà de très bons résultats et le miel se commercialise bien. Les résultats sont très disparates et dépendent de la motivation des intervenants, surtout de leurs leaders.

#### **4.6. Propositions pour la continuation**

Afin d'arriver à un résultat durable, le projet doit encore appuyer les Structures villageoises de gestion d'une unité d'aménagement dans plusieurs domaines mais surtout en gestion et comptabilité.

Le plan d'aménagement participatif de la forêt classée de Bassila devrait être finalisé et signé si possible avant le premier trimestre 2001.

L'appui à l'élaboration des plans annuels de travail et le suivi technique des plantations doit continuer. La formation des membres des Structures villageoises de gestion d'une unité d'aménagement en alphabétisation, comptabilité - gestion, planification, techniques sylvicoles et cartographiques simples, doit être approfondi. Une solution financière doit être trouvée pour passer le cap pendant lequel les rentrées sont inférieures aux dépenses, soit jusqu'en 2007.

Un renforcement de l'appui organisationnel au niveau des structures de base s'avère prioritaire.

### **5. Analyse du Résultat 2 (Forêts privées) :**

#### **« Un aménagement contrôlé de forêts naturelles sous la gestion des collectivités a commencé »**

##### **5.1. Objectifs, stratégie, approche**

L'objectif de ce volet est de promouvoir un grand nombre de petites forêts « privées » dans un paysage qui se transforme petit à petit d'un faciès forestier à un faciès agricole et pastoral. Grâce à ces forêts, on ne se retrouvera pas dans le futur uniquement dans un paysage de cultures et de pâtures. De plus, l'aménagement de

ces forêts concourt à changer les mentalités, notamment les comportements des villageois face aux exploitants illégaux.

L'aménagement rationnel de forêts privées est nouveau pour le Bénin et de ce point de vue, le projet est innovateur. Le plan d'aménagement est signé par le Directeur des forêts et des Ressources Naturelles et par les Représentants de la collectivité qui aménage la forêt.

La stratégie consiste à recenser les aménagistes potentiels, à commencer les travaux d'aménagement et à rédiger avec eux un plan d'aménagement qui comprend notamment un document de reconnaissance officielle du droit foncier traditionnel, ce qui garantit à long terme au propriétaire que sa forêt ne sera pas classée par le gouvernement dans le futur.

L'approche est au maximum participative. De ce fait, on ne peut aménager que de petites surfaces qui correspondent aux potentialités des aménagistes. Le projet a tenté de travailler sans succès sur des forêts de plus grande superficie. Il faut tenir compte du fait que cette activité entre en concurrence avec l'agriculture qui est nettement plus rémunératrice à court terme.

## **5.2. Organisation, responsabilités et institutions collaboratrices**

Les forêts privées sont réparties dans les 3 zones du projet (nord, sud, est) et dans les 4 communes de la sous-préfecture (Bassila, Pénésoulou, Manigri et Alédjo).

Le Responsable à l'Aménagement des Forêts (R/FOR) est responsable de l'exécution de ce résultat. Il est assisté par les 3 Responsables de zone (R/Z-N, R/Z-S, R/Z-E), les 12 animateurs et animatrices et un Volontaire Européen au Développement (VED, actuellement rapatrié pour raisons médicales) pour qui ce résultat est l'unique domaine d'action.

Le Comité de Direction et de Surveillance participe directement à l'établissement du document de reconnaissance du droit foncier traditionnel. Le Directeur des forêts et des ressources naturelles signe les plans d'aménagement avec 3 représentants des collectivités.

## **5.3. Présentation des résultats obtenus**

Une partie du travail consiste à établir et signer des plans d'aménagement.

Actuellement, 31 plans (soit 600 hectares) sont en cours d'établissement dont un seul est déjà rédigé et signé (en avril 1999). 19 de ces plans ont un document de reconnaissance foncière en ordre. Toutes les cartes sont réalisées. Les activités d'aménagement ont commencé dans toutes ces forêts et 29 forêts ont déjà un plan annuel de travail pour l'année en cours. Les aménagistes participent pour environ 30% des coûts réels des activités, ce qui est élevé. Les recettes sont encore faibles et sont composées actuellement de miel et de produits « secondaires ». Dans le futur, viendront s'ajouter les noix de cajou, le teck, le bois d'œuvre et d'autres produits secondaires. Dans les 31 forêts, 80% du travail planifié a été exécuté.

Le suivi (monitoring) des coûts et recettes a commencé tout doucement. Des formations sur le tas contribuent à améliorer la situation. 43 personnes ont été formées en l'an 2000 sur ce sujet, en technique de pépinière et en apiculture.

Il y a eu peu de demandes d'échanges et de visite et le fonctionnement de l'UNOC-GRN (ONG se voulant l'union des ONG travaillant dans le secteur des ressources naturelles dans la région) n'est pas clairement perçu par les agents du projet, ce qui

explique le peu de résultats dans ces domaines. L'UNOC-GRN est née trop rapidement et ceux qui devraient la faire fonctionner n'ont pas encore eu le temps de s'imprégner de l'idée comme il faut.

En décembre 1998, à Parakou, s'était tenu un grand séminaire national sur les procédures de reconnaissance des forêts des collectivités par l'Administration forestière. Ce séminaire a contribué à vulgariser la méthode qui a reçu l'approbation générale des forestiers du pays.

#### **5.4. Analyse des résultats obtenus et des contraintes spécifiques**

Le projet avait l'ambition de travailler avec 40 puis jusqu'à 80 aménagistes. La démission de certains ou le manque de motivation d'autres à commencer les travaux qu'ils jugent peu rentables à côté de l'agriculture nous a conduit à se recentrer sur moins d'aménagistes, motivés et qui exécutent un travail de meilleure qualité.

Actuellement, la motivation des aménagistes est en croissance. Le temps consacré par le projet à cette activité est certes important, mais le montant des subventions est faible, notamment si on le compare au montant investi dans les forêts classées.

#### **5.5. Analyse de la durabilité des actions entreprises**

Si l'on en juge par l'état actuel des plantations et des jeunes recrûs, le travail est bien réalisé. L'idéal serait de soutenir les aménagistes encore 5 ans, ce qui correspond aux premières grosses rentrées d'argent. Le projet, s'il continue encore en cinquième phase, durera encore 3 ou 4 campagnes agricoles. Dès que les forêts produiront des revenus assez importants (noix de cajou, perches de tecks, etc.) on peut s'attendre à un aménagement durable. Actuellement, les revenus sont faibles. A long terme, les revenus interviendront pour environ 20% des revenus agricoles de ces paysans, selon l'étude réalisée.

#### **5.6. Propositions pour la continuation**

L'appui technique devrait encore se prolonger au minimum 5 ans, avec un effort particulier sur les formations en comptabilité et gestion. Au niveau des subventions, la stratégie actuelle semble la bonne : budget limité qui implique plus intensément l'aménagiste à investir dans « sa » forêt. Le mieux serait de continuer à travailler avec un nombre d'aménagistes avoisinant 40, soit les 31 actuels et d'autres nouveaux si toutefois leur motivation s'avère suffisante, ce qui semble le cas pour les nouveaux en cours de recensement. Agir sur un plus grand nombre serait illusoire. Vouloir agrandir les surfaces nous reconduirait à l'échec connu dans le passé.

Un effort de vulgarisation de la technique et de documentation de la méthode s'avère indispensable. Il faut étudier comment coupler cette activité avec les actions menées dans le terroir. Une attention particulière peut aussi être portée aux actions « écologiques, biodiversité » comme la plantation du *Pentadesma* qui est en voie de disparition ou l'aménagement de sites « touristiques » comme la forêt des singes sacrés de Kikélé.

## **6. Analyse du Résultat 3 (aménagement des terroirs) : « La gestion des terroirs villageois est améliorée »**

### **6.1. Objectif, stratégie, approche**

L'objectif de ce volet est d'améliorer la gestion des ressources naturelles dans le terroir tout entier de 33 villages.

L'action du résultat 3 s'étend à toute la superficie de la sous-préfecture, en excluant les zones où personne ne vit ainsi qu'aux deux forêts classées du sud qui sont couvertes par un autre projet (2.500 Km<sup>2</sup>).

La méthode se décompose en 8 étapes :

1. Présentation du projet et étude du milieu.
2. Animation et sensibilisation pour la prise de conscience .
3. Discussions et analyse des problèmes avec les populations.
4. Formation des populations.
5. Appui en organisation des populations.
6. Appui à la programmation des actions.
7. Appui à la réalisation des actions programmées.
8. Appui en suivi et évaluation.

La stratégie consiste à appuyer les villageois à réaliser des actions comme des plantations selon des méthodes modernes, la gestion des feux, le défrichement contrôlé et la diminution des dégâts liés à la transhumance. Des mesures d'accompagnement sont planifiées et en général financées par d'autres budgets comme les ambassades du Canada et d'Allemagne.

L'approche est participative et la population est de plus en plus impliquée dans la réalisation des actions. De nombreuses formations viennent compléter les appuis en organisation et en exécution des activités.

### **6.2. Organisation, responsabilités**

Le projet travaille dans 32 villages dont 16 sont prioritaires. La population touchée est d'environ 50.000 habitants.

Le Responsable à la gestion des terroirs (R/TER) est responsable de l'exécution de ce résultat. Il est assisté de 3 Responsables de zone (R/Z) et de 12 animateurs et animatrices. Les animateurs, animatrices et 2 R/Z vivent au village. Les animatrices s'occupent d'un village et des groupements de femmes (GF) de leur zone. La Volontaire Européenne pour le Développement (VED) s'occupe exclusivement des groupements de femmes.

### **6.3. Présentation des résultats obtenus**

Le document de stratégie a été élaboré puis discuté et modifié plusieurs fois, afin de s'adapter aux nombreuses évolutions survenues dans le projet, notamment au niveau des techniques de plantation et de conduite des plantations ainsi que de suivi des animateurs. La formation du personnel, bien que tardive, a eu lieu en techniques de vulgarisation, approche genre, comptabilité et gestion, planification et techniques forestières et agricoles.

Le projet appuie diverses activités : les villageois élaborent des plans de travail annuels et les structures sont renforcées ou créées selon les besoins. On note

toujours un retard par rapport à la planification, car il faut laisser les populations avancer à leur rythme. Notons que les réticences au départ ont été très fortes dans certains villages. Les gens avaient et ont encore peur que nous ne venions pour leur interdire la coupe illicite de bois d'œuvre qui leur rapporte beaucoup d'argent.

Actuellement, 11 plans de gestion de terroirs sont en cours de rédaction et 11 plans annuels de travail sont rédigés et en cours d'exécution. Le projet avait sous-estimé l'ampleur de ce travail, ce qui explique le retard. Dans 32 villages, des actions liées à la gestion des feux, des défrichements contrôlés et des transhumants ont lieu. Dans 11 villages, la clarification des normes et règles a débuté.

Les actions d'accompagnement financées par le budget concernent l'étang de barrage de Nagayilé et des latrines pour la forêt touristique de Kikélé. Des budgets extérieurs financent la construction d'écoles et un micro projet de rizi-pisciculture. D'autres recherches de financement sont en cours.

#### **6.4. Analyse de la durabilité des actions entreprises**

Le processus engagé de façon très lente au début s'est accéléré. Cependant la vitesse d'avancement varie très fort entre les villages. Le projet se concentre actuellement sur des activités rémunératrices et sur des spéculations d'avenir comme l'anacardier et le teck. Il faut remarquer que encore aujourd'hui la confiance des populations n'est pas acquise dans tous les villages où le projet travaille. Encore actuellement, le projet essuie des refus de collaboration et dans certains villages, aucune collaboration n'est possible. Actuellement, la faiblesse du projet est vouloir se lancer dans un trop grand nombre d'activités qui finissent par dépasser les capacités du projet.

#### **6.5. Propositions pour la continuation**

L'urgent est de continuer les activités prioritaires et de terminer ce qui a été commencé. Cependant il est temps de redéfinir les limites d'action du projet. Le mieux serait de faire moins mais mieux et peut être dans moins de villages. Au niveau technique, l'appui aux plantations et leur entretien est essentiel. Des espèces comme l'anacardier et le teck vont participer grandement au développement économique individuel et régional.

Les formations qui débouchent sur de nouvelles activités (par exemple apiculture) ou qui permettent de mieux gérer une activité en cours (par exemple comptabilité) doivent être soutenues fortement. L'appui organisationnel au niveau des structures de base et des individus producteurs doit être renforcé. Il faudra bien tenir compte des capacités réelles du personnel du projet afin de rester réaliste et de compléter ce qui doit l'être par d'éventuels experts extérieurs.

Il est clair que le projet ne peut financer des mesures d'accompagnement que si elles sont liées directement à l'aménagement durable des ressources naturelles et que pour les autres mesures prioritaires pour la population, la seule chose que le projet puisse faire soit d'appuyer la recherche de financement extérieurs.

## **7. Analyse du Résultat 4 (appui aux structures) :** **« L'organisation des groupes concernés pour la gestion soutenue des Ressources Naturelles est améliorée »**

### **7.1. Objectif, stratégie, approche**

Il ne s'agit pas d'un volet mais d'un résultat « vertical » qui recoupe les 3 précédents.

L'objectif de ce résultat est l'appui dans tous les domaines aux structures villageoises d'exécution des activités. Au cours du dernier atelier de rédaction du plan d'opération, nous avons traité les activités du R4 dans les autres résultats afin de ne pas devoir revoir le schéma de planification du projet (SPP), ce que nous n'avons pas souhaité.

La stratégie et l'approche restent identiques. L'appui aux femmes, aux plus démunis (les plus pauvres) et à la connaissance des mécanismes de la décentralisation et l'appui communal sont des priorités.

### **7.2. Organisation, responsabilités et institutions collaboratrices**

Le Responsable à la gestion des terroirs (R/TER) est responsable de l'exécution de ce résultat. Tout le Staff (y inclut la Direction) et le personnel de terrain l'appuie selon les besoins. En effet, les structures du résultat 1 peuvent être suivie par le R/FOR. Le CDS, le CARDER, les ONG et toutes les structures participent à l'exécution de ce résultat.

### **7.3. Présentation des résultats obtenus**

Les activités de ce résultat initialement distinctes ont été intégrées aux résultats 1, 2, 3 et 5 pour éviter les redites.

Au sujet de la décentralisation, un premier atelier de 3 jours a eu lieu en avril 2000 avec tout le personnel du projet, Comité de Direction et de Surveillance inclus.

Une réunion de clarification pour l'amélioration du fonctionnement du Comité de Direction et de Surveillance a eu lieu en mars 2000. Les activités reprennent lentement.

Le travail de synthèse de la VED fait ressortir l'existence de nombreux Groupements de Femmes opérationnels appuyés par le projet, soit 39 GF au total dont :

- 19 font du maraîchage,
- 28 fabriquent du savon,
- 14 font une pépinière forestière,
- 2 font de l'apiculture.

Ces groupements ont environ 30 membres inscrits dont 10 actifs. De plus, sur 8 groupements de charbonnières, 5 ont des femmes (plus de 50% pour les 5). Dans l'ensemble, les activités fonctionnent bien économiquement. Le charbon, le savon et le miel se vendent bien. Les pépinières fournissent notamment les forêts classées de Pénéssoulou et de Bassila. Le matériel fourni en fin de formation permet aux femmes de démarrer de suite leur nouvelle activité.

#### **7.4. Analyse des résultats obtenus et des contraintes spécifiques**

Si l'on en juge par les résultats des groupements de femmes seuls, les résultats sont très encourageants : de nombreuses femmes ont ainsi trouvé une nouvelle ressource financière et bon nombre d'entre elles continuent leur nouvelle activité tout en réalisant des bénéfices toujours plus importants. La motivation des hommes est moins grande mais s'améliore au fil du temps.

Les contraintes spécifiques sont :

- Réticence liée à la confusion « Approche participative » et « approche répressive ». Les populations nous assimilent encore facilement au Cantonnement Forestier qui avait pour principale activité de percevoir des amendes et taxes.
- Les besoins en formation et en suivi recensés sont supérieurs à l'offre que nous pouvons fournir.

#### **7.5. Analyse de la durabilité des actions entreprises**

Pour le seul cas des groupements de femmes, on constate que un tiers des groupements diminuent leurs activités avec le temps, mais que deux tiers augmentent régulièrement leur chiffre d'affaire dans le temps.

Les remarques sont les mêmes que pour les autres résultats. En effet, il s'agit des mêmes activités.

#### **7.6. Propositions pour la continuation**

L'approche choisie par le projet porte indéniablement des fruits visibles. Les nouvelles activités économiques mises en place ne nécessitent plus qu'un suivi régulier. Cependant, il reste encore un gros travail au niveau des formations en comptabilité et gestion. Des formations techniques, par exemple en techniques de pépinières et de maraîchage sont indispensables. Dans ces formations, on se heurte à l'analphabétisme chronique. Une autre étape consiste à mettre à niveau un minimum de personnes dans chaque structure afin qu'elles puissent lire et écrire en français. De cette façon, les documents techniques pourront être utilisés plus facilement et l'assimilation des notions de gestion et de comptabilité facilitée.

La demande est très forte et nous devons encore former et suivre de nombreuses personnes. A côté du suivi des personnes formées, il faut ajouter de nouvelles séances de formation afin que le nombre de personnes membres de structures puissent répondre à la demande. Par exemple, les apiculteurs qui travaillent selon les méthodes modernes ne produisent qu'un pour cent du miel vendu dans la sous-préfecture.

La structure des résultats pourrait facilement être simplifiée afin d'intégrer les activités du résultat 4 dans les autres résultats.

Un renforcement des priorités (Schwerpunkte) de la coopération allemande est souhaitable afin d'harmoniser les actions du projet avec celles des autres projets de la coopération allemande au Bénin.

### **8. Analyse du Résultat 5 (renforcement des filières) : « La production, transformation et commercialisation des**

## **produits de la forêt sont encouragés dans le sens d'une utilisation optimale des ressources naturelles ».**

### **8.1. Objectif, stratégie, approche**

L'objectif de ce volet est de développer les filières des produits forestiers ligneux et non ligneux de l'amont à l'aval.

La stratégie consiste à former des groupes de personnes et des individus, à mettre à leur disposition lorsque c'est nécessaire du matériel pour démarrer, à suivre techniquement les activités, à assister les producteurs selon leurs besoins et les goulots d'étranglement perçus. La fourniture de matériel en fin de formation est une forme de crédit pour faciliter le démarrage d'une nouvelle activité. Nous ne voulons pas mettre en place un système de crédit bancaire (lourdeur du système, absence de compétences au projet) mais il est souvent nécessaire de lancer les nouvelles personnes formées. Les populations de la sous-préfecture, surtout celles que nous formons, sont très pauvres et ne possèdent bien souvent pas de fonds de roulement suffisant pour lancer une nouvelle activité économique.

Au niveau des plantations d'anacardier, teck et eucalyptus, la stratégie consiste à appuyer l'entretien des anciennes plantations abandonnées, notamment à réaliser des éclaircies d'anacardier, ce qui est une révolution pour la région, mais aussi des éclaircies de teck en laissant les meilleurs pour la production de bois d'œuvre. Les appuis aux plantations se concentrent sur l'introduction de méthodes modernes de culture, à larges écartement, en couloirs, avec plus de graines par poquet, avec des semences sélectionnées et des dates de plantation plus précoces.

L'approche est que l'intéressé participe à tous les niveaux (15 à 30%), financièrement ou en travail. Chaque concerné est responsable de son activité et ne reçoit que l'appui technique, en matériel et en formation. Le suivi budgétaire est une priorité. Les femmes et les plus pauvres sont privilégiés.

### **8.2. Organisation, responsabilités et institutions collaboratrices**

Le Responsable à l'appui aux filières (R/FIL) est responsable de l'exécution de ce résultat. Ce résultat recoupe les résultats 1, 2, 3 et 4.

Pour atteindre ce résultat, le projet agit avec le concours du CARDER, notamment le centre de promotion rural de Tchétou (CPR), le centre international d'Apiculture Tropicale (CIAT), le projet de promotion de l'agriculture au Bénin (PPAB), ANFANI et NOVOTRADE pour l'anacardier et l'Association des Apiculteurs (AA). L'Union sous-préfectorale des producteurs nous assiste dans le cadre de la filière anacardier pour le suivi des prix de vente des noix de cajou, afin de diminuer la spéculation.

### **8.3. Présentation des résultats obtenus**

Le document de stratégie, parallèle à celui du résultat 3, évolue au cours du temps et est mis à jour régulièrement. Il est complété par des études récentes : étude économique des filières des produits forestiers ligneux et non ligneux, partie 1 et 2, études de marché sur le miel et le charbon de bois, étude technique sur le teck et l'eucalyptus. En résumé, les filières promues par le projet sont des filières d'avenir mais il reste encore beaucoup de travail pour les amener à leur optimum. Les

bénéfices les plus importants sont souvent réalisés en aval des filières, soit par des personnes du sud et non de Bassila.

40 apiculteurs sont en formation. Le projet finance maximum 85% des formations et une partie du matériel de base. Environ 3 millions de matériel a été remis sous forme de crédit remboursable à l'Association des Apiculteurs. La majorité des animateurs et animatrices et le R/FIL sont apiculteurs. Le Centre de Promotion Rurale de Tchétou, l'Association des Apiculteurs (AA) et le projet se réunissent régulièrement. L'AA est en voie de devenir une coopérative.

7 groupements de charbonniers - charbonnières (60%) sont assistés par le projet. 14 fours fixes en terre ont été construits.

30 groupements de femmes ont été formés sur la fabrication de savon à base des fruits du karité et du palmier à huile. 28 de ces groupements produisent du savon.

Le défrichage des parcelles de plantation d'anacardiens est contrôlé (30% d'arbres résiduels). De nombreuses formations ont eu pour thème : trouaison, piquetage et éclaircie. La radio a diffusé, à travers l'Union sous préfectorale des producteurs (USPP), l'évolution des prix des noix de cajou afin que les producteurs ne soient pas victimes des acheteurs.

Le système de cultures intercalaires dans les plantations de teck donne de bons résultats. Les formations concernent les éclaircies et la technique de pépinière (teck et Eucalyptus). Les pépinières sont réalisées par les groupements de femmes. L'écoulement des perches est aussi assisté par le projet.

#### **8.4. Analyse des résultats obtenus et des contraintes spécifiques**

Les études réalisées nous indiquent clairement dans quelle direction le projet peut intervenir. Les filières actuellement privilégiées sont économiquement prometteuses tout en participant à la gestion durable des ressources naturelles.

Les contraintes spécifiques sont :

- Les réticences naturelles face aux changements des producteurs.
- La mauvaise ou sous information généralisée.
- Le bas prix accordé aux matières premières et le haut prix encaissé par les détaillants de Cotonou.
- La difficulté technique de production, surtout pour le miel.
- L'immensité des terroirs. On doit se limiter aux zones proches des villages.
- L'analphabétisme chronique. Même l'alphabétisation fonctionnelle n'est pas souvent utilisable car les documents sont en majorité en français et les traduire représente un gros travail et une perte de temps précieuse.
- L'absence d'économiste confirmé au sein de l'équipe du projet.

#### **8.5. Analyse de la durabilité des actions entreprises**

Que ce soit pour l'apiculture, la production de charbon ou de savon, les plantations de teck et d'anacardier, les pépinières, on constate 10%% d'abandon très rapidement après la formation. Après un certain temps, un tiers des producteurs abandonne. Au niveau de l'apiculture, la concurrence est forte. On a constaté que les formations « in situ » donnent de nettement meilleurs résultats que les visites « ex situ » situées loin du lieu de départ.

Les actions sont durables si les groupements sont bien organisés, si les disputes internes sont réglées et si le contrôle financier est sévère et strict. La personnalité du leader est déterminante.

Il est très difficile de mettre en place une nouvelle activité économique sans formation technique et en comptabilité et gestion. De plus, la majorité des producteurs de la région est très pauvres et ne possède pas de fonds de roulement suffisant pour démarrer une nouvelle activité économique.

### **8.6. Propositions pour la continuation**

Les filières actuellement suivies sont prometteuses. Il est important de bien définir les limites d'action du projet à l'avenir. Quelques études ou expertises complémentaires sont nécessaires pour y arriver.

Il est important de se prononcer sur l'intégration ou non des filières comme le *Pentadesma*, *Saba*, *Elæis*, *Raphia*, *Bambusa*, *Fagara*, etc. et sur la création d'un centre commercial d'échange à Bassila pour valoriser le commerce vers Cotonou.

L'intégration de ces activités dans les autres résultats est à discuter.

## **9. Analyse du Résultat 6 (suivi de la loi) :**

**« Les conditions pour une meilleure application des lois forestières en vigueur sont établies à travers l'Administration Forestière Régionale en collaboration avec les populations et leurs représentants. »**

### **9.1. Objectif, stratégie, approche**

L'objectif de ce volet est l'application de la loi forestière. Ceci revient notamment à minimiser les coupes illégales.

La stratégie consiste à soutenir le Cantonnement Forestier de Bassila qui est sous l'autorité du CARDER (RDR) dans son travail, en collaboration avec le Comité de Direction et de Surveillance, c'est-à-dire la Sous-Préfecture, la Brigade de Gendarmerie, les Maires des communes et les Délégués dans les villages.

L'approche est répressive à 90%. Cependant la stratégie de lutte contre les coupes illégales inclut la mise en place de comités de contrôle de l'exploitation dans les villages.

### **9.2. Organisation, responsabilités et institutions collaboratrices**

Le Projet couvre 50% de la surface de la sous-préfecture. Le Cantonnement Forestier de Bassila, comme le Comité de Direction et de Surveillance, couvrent 100%, soit 5.000 Km<sup>2</sup>.

Le Chef de Cantonnement Forestier de Bassila est à mi-temps le Responsable Surveillance (R/SUR) du projet où il a un bureau. Il est théoriquement responsable pour l'exécution de ce résultat. C'est un agent permanent de l'Etat, assermenté (comme le Commandant de Brigade de Gendarmerie). Il a le droit de porter une arme.

Les institutions collaboratrices sont le Comité de Direction et de Surveillance, c'est à dire dans ce cas le CARDER, la Sous-préfecture, les Mairies, la Gendarmerie, mais aussi la Radio FM Kouffé pour la sensibilisation, la douane, pour les importations et la Direction des forêts de l'Atacora. Les forestiers et douaniers du Togo sont parfois contactés. La Direction des Forêts et des Ressources Naturelles et le Ministère du

Développement Rural suivent le résultat à travers le Comité de Coordination et les rencontres formelles ou informelles.

### **9.3. Présentation des résultats obtenus**

La vulgarisation des textes légaux en langues locales est réalisée. La population est parfaitement au courant quand elle réalise des infractions. Pour éviter les contrôles, elle poste des sentinelles, ce qui rend presque impossible la prise des contrevenants en flagrant délit.

Le dernier Comité de Coordination (COCO) a constaté le niveau des infractions dans la sous-préfecture. La Direction des Forêts et des Ressources Naturelles a réagi en sortant une note de service rappelant que tout bois importé du Togo doit être accompagné d'un permis de coupe Togolais. On sait maintenant que l'exploitation est interdite dans les provinces togolaises riveraines de Bassila. Ceci, accompagné de la rareté du bois, a provoqué un effondrement du commerce illégal du bois dans la sous-préfecture de Bassila. La victoire est réelle mais temporaire.

Le suivi des reboisements par le Cantonnement est très faible. Les 4 agents, quand ils ne sont pas en garde à Natitingou, couvrent 500.000 hectares. Il faut ajouter les difficultés d'accès à l'intérieur des terres : absence de piste, nombreuses rivières coupant les pistes, ponts cassés ou inexistantes. Cependant, on attend le démarrage du projet qui doit aménager les forêts classées de Mont Kouffé et de Wari-Marô.

### **9.4. Analyse des résultats obtenus et des contraintes spécifiques**

Les résultats atteints sont controversés. L'intégration du Cantonnement n'est pas effective. Le supérieur hiérarchique du Chef de Cantonnement n'est pas le Directeur du projet. Le Chef de Cantonnement doit s'occuper du projet, du CARDER, de la Direction des Forêts et de la protection des Ressources Naturelles de l'Atacora et des activités de Technicien spécialisé et ceci à quelques années de la retraite.

Les coupes illicites, même si elles ont fortement diminué, peuvent redémarrer brutalement. Le lobby des exploitants est très puissant. Les populations, toujours intéressées par l'argent frais, participent facilement à l'exploitation illégale en toute connaissance de cause. La frontière du Togo toute proche, l'étendue immense des savanes et forêts de la sous-préfecture, le peu de moyens et de motivation du Cantonnement ne rendent pas la tâche facile.

### **9.5. Analyse de la durabilité des actions entreprises**

La vulgarisation des textes législatifs est effective. La dernière action de la Direction des Forêts et des Ressources Naturelles face au commerce illicite de bois est efficace mais probablement pas durable. Le système de contrôle ne peut fonctionner tant que les agents du cantonnement n'ont pas assimilé l'approche du projet. Leur intégration n'est pas effective et on ne peut pas s'attendre à des améliorations tant que l'on ne change pas la structure hiérarchique du Cantonnement forestier de Bassila.

### **9.6. Propositions pour la continuation**

Un des piliers de la lutte contre l'exploitation illégale est le Sous-Préfet de Bassila. Cependant, on constate l'absence dans les arrangements intergouvernementaux de moyens mis à disposition pour le Comité de Direction et de Surveillance alors que le

Cantonnement a à sa disposition toute une série de moyens malgré la quasi absence de résultats durables obtenus.

Le CDS pourrait avoir un renforcement de ses moyens selon les possibilités, en accord avec le Gouvernement et les bailleurs de fonds : voiture, ordinateurs, mobilier. Certains matériels réformés pourraient être remis directement au CDS pour affectation dans la sous-préfecture au lieu d'être revendus. Les primes du CDS pourraient revenir à leur taux originel. Tout ceci après une réforme profonde de la structure et de la fonction du Comité de Direction et de Surveillance.

On pourrait revoir la structure hiérarchique du Cantonnement forestier de Bassila. Cette modification pourrait être accompagnée de mesures affirmant la volonté politique de la Direction des Forêts et des Ressources Naturelles de vouloir mettre de l'ordre dans la région et de mesures renforçant la communication entre le Directeur de projet et sa Direction à Cotonou.

Afin de faciliter le travail des animateurs et animatrices du projet, le résultat pourrait être coupé en 2 : la partie sensibilisation reviendrait au résultat 3 et la partie répression reviendrait au Cantonnement.

Les agents forestiers et le Directeur pourraient être des agents du projet et non du CARDER. Le projet leur payerait le salaire plus une prime et ils seraient recrutés pour la durée de la phase, ce qui exclut les affectations non désirées par le projet. Ils n'auraient plus qu'un seul chef : le Directeur de Projet (conseillé par son CTP) qui devra bien marquer son autorité face au lobby des exploitants. On pourrait ainsi avoir des agents plus motivés, jeunes et sélectionnés parmi les meilleurs. Ceci résout les difficultés liées au rappel régulier des agents forestiers à Natitingou pour de longues permanences alors que dans le même temps, sur le terrain, il n'y a personne qui s'occupe de la surveillance et du travail en général. De plus, cette tendance semble se généraliser dans le pays.

## **10. Analyse générale du projet**

### **10.1. Objectif, stratégies et approches**

L'objectif du projet est que « Les populations de la Sous-Préfecture de Bassila gèrent les ressources naturelles d'une façon durable ». Cet objectif est resté pertinent au cours de la période 1998 à 2000.

La stratégie consiste à assister les populations à aménager des forêts d'Etat qui sinon resteraient improductives, des forêts privées qui sinon disparaîtraient et à des plantations privées ou villageoises qui sinon laisseraient la place à des terrains de culture s'érodant chaque jour un peu plus. La stratégie consiste aussi à s'attaquer au feu, à promouvoir les défrichements contrôlés et à contrôler les pâturages, trois actions qui influent grandement sur l'état de la végétation à long terme. La stratégie consiste enfin à lutter contre l'hémorragie que représente l'exploitation illégale qui emporte les derniers bois mûrs.

Les approches du projet dans la mise en œuvre des activités planifiées sont d'appuyer :

- Les populations de façon qu'elles agissent et se développent elles-mêmes et que leurs activités soient viables à long terme tout en maintenant ou en améliorant l'environnement actuel.
- Les groupements de femmes en priorité vu qu'elles sont nettement plus pauvres que les hommes.

## **10.2. Gestion des ressources humaines**

L'organigramme du projet est présenté en annexe 4.

Seul le Directeur, le Chef de Cantonnement et 3 Chefs de Poste forestiers sont APE. On note un déficit d'un chef de poste, 2 chauffeurs et 2 gardiens.

L'Etat devait fournir trois cadres, deux chauffeurs et deux gardiens en plus, selon l'arrangement inter gouvernemental.

## **10.3. Gestion des ressources financières**

Le financement du projet est réparti en 3 fonds : le Budget d'Etat, le Fonds de Contrepartie béninoise et le Budget du projet mis à la disposition par la coopération allemande via GFA Terra Systems (ex Luso-Consult).

### Le Budget de l'Etat

Il prend en charge les salaires du Directeur, du Service Forestier, du Régisseur et d'une Secrétaire (demi temps pour le projet). Il ne souffre d'aucune difficulté majeure si ce n'est que le nombre d'APE prévus était de trois cadres en plus, selon l'arrangement intergouvernemental du 17 mai 1994 (338 MAEC) précisant « un expert en économie forestière et planification forestière (direction du projet), un expert en économie forestière et un expert en économie agroforestière (non fournis), un expert en planification et cartographie (non fourni), un mécanicien (non fourni) et des agents administratifs et auxiliaires en fonction des besoins (manque deux chauffeurs et deux gardiens) ».

### Le Fonds de Contrepartie

Il découle du Programme d'Investissement Public (PIP) et est géré par un Régisseur. Il couvre la location des bâtiments, diverses dépenses d'entretien, les frais de déplacement, voiture et personnel de l'Etat et diverses dépenses d'investissement matériel de bureau, mobilier, etc.

Il devrait permettre, selon l'arrangement inter gouvernemental, « d'assumer les frais de fonctionnement et d'entretien encourus par le projet, dans la mesure où ils ne sont pas pris en charge par l'Allemagne, il assumera les frais encourus pour le transfert du lieu d'implantation du projet de Tchétou à Bassila, dans la mesure où ces frais ne sont pas pris en charge par l'organisme responsable du projet ou par l'Allemagne, il assumera l'ensemble de la coordination du projet conformément au plan d'opération, y compris l'organisation, la direction et le contrôle des prestations à sa charge... »

Actuellement la localisation du Régisseur à Cotonou complique fortement le travail ce qui fait que le projet ne peut utiliser ce fond de façon complète et optimale. De longs et nombreux retards de paiement empêchent certaines dépenses (les factures ne peuvent pas être payées de suite et il faut attendre jusqu'à 3 mois, ce que les fournisseurs ou prestataires de services ne peuvent facilement accepter) et gênent beaucoup la bonne réalisation des actions.

### Budget du Projet

C'est ce budget qui finance la majorité des activités, via le budget GTZ fourni via GFA Terra Systems, ex LUSO-CONSULT et directement pour le projet EFP-Bassila (94.2008.4 03.200).

#### **10.4. Analyse de la durabilité des actions entreprises**

Le projet, dans son approche actuelle, a débuté en 1995 et il faudrait au moins 10 ans pour mettre en œuvre une activité durable dans le cadre de cette approche. L'idéal serait de suivre les actions jusqu'en 2005. La phase V devrait si possible durer jusqu'en 2004 (phase de 3 ans). Malgré cela, il va manquer 2 à 3 ans au projet pour garantir une bonne durabilité des activités engagées.

Le gros point d'interrogation se situe au niveau des années 2004 à 2007 pour les forêts classées. L'après projet doit être mis en place de façon effective avec notamment des transferts de matériel et des mécanismes financiers permettant de passer le cap.

### **11. Propositions pour la continuation du projet**

- La prochaine phase, de consolidation, devrait durer 3 ans, comme la phase IV.
- Une simplification du Schéma de Planification du Projet, du plan d'opération et de l'organigramme serait nécessaire.
- La Direction devrait être renforcée.
- Il faut étudier et définir un plan de promotion des femmes et des plus pauvres dans la région. Actuellement, la planification de ces points est encore faible. Il n'y a pas de femmes dans les treize personnes du Staff, si ce n'est la volontaire allemande.
- Il est essentiel d'améliorer la communication interne et avec le CDS de façon officielle.
- Le statut du Cantonnement devrait être revu afin de garantir des résultats concrets et durables.
- Les statuts et le rôle du Comité de Direction et de Surveillance doivent être étudiés avec soin.
- Le plan de formation devrait être renforcé, en temps de travail exécuté par le personnel du projet, en ressources humaines externes et en budget.
- Le projet aura encore besoin de suffisamment d'ateliers et de séminaires, notamment pour vulgariser les techniques pilotes qui ont fait leurs preuves.
- On doit dès à présent établir un plan de passage progressif à l'après projet. Un séminaire avait déjà eu lieu sur ce thème.

## **Annexes**

Annexe 1 : SPP

Annexe 2 : Rapport d'auto évaluation

Annexe 3 : Plan de Formation du 2° PO

Annexe 4 : Organigramme